Tiré à part





Un site internet pour vous aider dans la gestion de vos forêts



Le site Internet **Constitute** est une plateforme de services gratuits à destination des propriétaires forestiers privés, pour les accompagner dans la gestion et la valorisation de leur patrimoine forestier. Localement, il est administré par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Bourgogne-Franche-Comté et FIBOIS BFC, l'interprofession de la filière forêt-bois régionale.

C'est pour soutenir les forestiers privés dans leur mission de sylviculteur et les sensibiliser aux enjeux liés à ce patrimoine que partenaires publics et privés ont conçu et développé ce site. Le credo de cet outil unique et innovant : mettre à la disposition des propriétaires forestiers une boîte à outils, capable de répondre à des problèmes d'ordre pratique, et favoriser les échanges avec les professionnels et les institutionnels du monde forestier.

Résolument opérationnel, le site regroupe outils et modules pratiques pour gérer sa forêt (localiser ses parcelles sur une carte, décrire ses peuplements, suivre ses interventions), trouver un professionnel qualifié (annuaire), visualiser les zonages environnementaux, connaître les démarches qu'il convient d'effectuer avant une coupe de bois...

Le numéro de juin 2018 faisait un zoom sur le module **Foncier forestier.** Celui-ci vous propose d'explorer le module **Gérer sa forêt** grâce un petit tutoriel pour enregistrer vos parcelles, créer un peuplement et prévoir des interventions.

Un compte propriétaire

Pour bénéficier de l'intégralité des services du site, il faut d'abord créer un compte propriétaire soit avec une adresse de courrier électronique valide, soit avec votre compte **FranceConnect** (site des services publics en ligne). Connectez-vous sur la page d'accueil du site : www.laforetbouge.fr/bourgognefranchecomte



Zoom sur le module GÉRER SA FORÊT

Avant de commencer quelques informations sur l'interface cartographique



Y. Remplir le formulaire proposé et cliquer sur le bouton "Enregistrer" en fin de page. Une fois cette étape réalisée, vous pourrez ensuite enregistrer des parcelles, créer des peuplements et des interventions.

2^{ème} étape : Créer ses parcelles

...







Impression - diffusion avec le soutien financier de REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE